

Charte de jumelage Saint Maximin - Perkáta

Les villes de Saint-Maximin et de Perkáta reconnaissent par cet accord la poursuite du contrat de jumelage commencé en 1991, et ce, pour une durée illimitée, indépendante des conditions politiques actuelles et futures, hormis celles qui développent des idées contraires à l'humanisme et à la démocratie. Elles s'engagent malgré tout à faire le point et à tirer un bilan concret du jumelage au bout de dix ans soit en 2011.

Le jumelage des deux villes continuera de contribuer à :

- ☞ La connaissance réciproque des cultures des deux villes, mais aussi la culture hongroise et française, et ce, par le développement des rencontres entre les habitants.
- ☞ Etablir des échanges entre toutes les catégories sociales d'habitants, mais aussi des échanges spécifiques entre enfants, adolescents, jeunes, retraités, sportifs, membres d'associations... Un effort plus grand sera accordé aux échanges scolaires.
- ☞ Faire connaître le patrimoine culturel, historique, gastronomique, géographique des deux pays.
- ☞ Mettre la solidarité et l'amitié au cœur de cet échange : aide à chaque fois que cela sera nécessaire, cadeaux aux enfants à Noël, actions en direction des anciens, etc.
- ☞ Promouvoir la connaissance réciproque des deux langues, l'aide à l'apprentissage de celles-ci. En particulier des actions seront menées auprès des gouvernements de chaque pays visant à développer ces enseignements.
- ☞ Développer la connaissance et les liens dans les domaines économiques (industrie, commerce, artisanat et agriculture), administratifs et pédagogiques. Des visites sur ces thèmes seront organisées, des aides pour les stages d'études et de professionnels seront mises en place mais aussi sollicitées auprès d'autres financeurs (Département, Région, Etat, Europe, Etc...)

Dans ce cadre, les Conseils Municipaux des deux villes soutiendront les activités des citoyens et des associations qui agiront pour améliorer ce jumelage.

Les deux villes, tout en maintenant leur contrat et les liens privilégiés qui les unissent, pourront élargir leurs relations avec d'autres communautés de villes. En particulier, à ce jour, avec les villes de Baracs et D'Ivanca (Hongrie), Montois la Montagne et Wavignies (France), Beckerich (Luxembourg) avec lesquelles elles ont tissé des liens d'amitié. Elles agiront aussi avec les autres niveaux politiques (Région, Etat, Europe) pour que se développent les mêmes principes qui président leur jumelage. Mais aussi, elles feront tout ce qui est possible pour que la communauté européenne accueille en son sein la Hongrie. D'ailleurs, cette présente charte sera revue lors de l'entrée de la Hongrie dans cette communauté européenne.

Cet accord est signé ce jour par les Maires des deux villes de Saint-Maximin et de Perkáta. Il entrera en vigueur après ratification des deux assemblées municipales de ces deux communes.

A Saint-Maximin, le 13 octobre 2001